

## **DECISION DU PRESIDENT. CA 175-2019**

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de la Direction des Affaires Financières

## Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs concernant le colloque « DIRE ET CHANTER 2019 ».

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 14 novembre 2019

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 21 novembre 2019



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	sante, du service e la direction		COLLOQUE DIRE ET CHANTER
	Nom de la structure	structure		Laboratoire CIRPALL
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Spectacle 1 plein tarif	COL19DIR	19,59 €	911EA16	
Spectacle 1 tarif réduit	COL19DIR	9,80 €	911EA16	
Spectacle 2 plein tarif	COL19DIR	19,59 €	911EA16	
Spectacle 2 tarif réduit	COL19DIR	9,80 €	911EA16	

Colloque « Dire et chanter les passions » (18 et 19 octobre au Foyer du Grand Théâtre)

TOTAL 0 € 0 € 0 € 0 €	1,000 € 450 € 1,000 € 450 €	200 € 0 € 0 €	500 € 500 € 2,000 € 0 €	300 € 300 € 300 € 300 € 7,300 €
Montant	20 € 10 € 10 €			
Quantité	50 45 50 45			
RECETTES TTC EN € Inscriptions inscrip. coll. (gratuit)	Billeterie spectacle 1 (plein tarif) (19,59€ HT / 20€ TTC) spectacle 1 (tarif réduit) (9,80€ HT / 10€ TTC) spectacle 2 (plein tarif) (19,59€ HT / 20€ TTC) spectacle 2 (tarif réduit) (9,80€ HT / 10€ TTC)	Collectivites Territoriales Angers Loire Metropole Région pays de la Loire Conseil Général Grand Théâtre	Conseil Scientifique SFR - Confluence CIRPaLL 3LAM	LPPPL BePsyLab esthua Partenaires extérieurs Rennes SPONSOR crédit agricole TOTAL TTC DES RECETTES
TOTAL 0 € € 500 € € 400 €	€ 425 € € 425 € € 870 € € 870 €	90 € 0 €	ii 200 €	550 € 800 € 1,600 € 100 € 7,300 €
DÉPENSES TTC EN € Quantité Montant Locations de salles et prestations Foyer du Grand Théâtre d'Angers + piano (1500 euros Grand Théâtre) Conférenciers invités (inclus traj, heb ,rest) Déplacements 2 250 € Hebergements 2 200 €	déjeuners 1 25 17 € déjeuners 2 17 € déjeuners 2 25 17 € Réception, cocktail 1 450 € dîner 1 29 30 € dîner 2	Secrétariat accueil et pauses cafes dossier conférencier (badges, prog., etc.) communication, publicite, affiches	Publication actes colloque édition, publication trilingue (français, anglais,	Spectacle pianiste chanteurs création la jalousie frais annexes TOTAL TTC DES DEPENSES

